

RENTRÉE 2019 : EFFECTIFS, CONDITIONS DE TRAVAIL, SALAIRES... HALTE AU MÉPRIS !

GRÈVE LE 24 JANVIER



COLLÈGES,
LYCÉES,

Janvier 2019

En collège, ça va exploser !

#STOP
MÉPRIS

En lycée, **NON** à cette réforme budgétaire qui dégrade...

- Des classes chargées plus nombreuses et plus chargées encore !
- Des dédoublements encore plus rares et plus de difficultés pour aider les élèves à construire du sens et à entrer dans les apprentissages !
- Quelle marge de manœuvre pour l'inclusion ? Une inclusion raisonnée implique le besoin en AESH, des effectifs réduits, des moyens, des lieux adaptés et des personnels formés...

**Toujours moins de pouvoir d'agir et de capacité à faire réussir tous les élèves :
Il faut dire stop !**

- Menaces sur les postes et risque de services partagés accrus par la mise en concurrence des disciplines, les combinaisons d'enseignements de spécialités, les choix d'options ou de groupes à effectifs réduits financés sur les insuffisantes heures de marge...
- Charge de travail accrue : effectifs pléthoriques généralisés, orientation à assurer faute de PSYEN et à la fermeture des CIO, nouveaux programmes concomitants en 2nde et en 1^{ere}, plus d'élèves, plus de copies avec la multiplication des classes et des épreuves de bac...

La mobilisation doit être amplifiée pour obtenir l'abrogation de cette réforme !

STOP AU DÉCLASSEMENT SALARIAL !

- 20% de pouvoir d'achat perdu depuis 2000 : il faut enrayer le déclin !
- La volonté d'imposer 2 HS aux collègues va dégrader nos conditions de travail et supprimer des postes : il faut dire STOP !
- Les Heures Supplémentaires ne sont pas une solution :
 - elles épuisent : c'est du travail en plus, mal payé
 - elles sont injustes (pas disponibles pour tous)
 - elles détruisent des postes et des supports pour les TZR et les collègues non-titulaires...

Exigeons le dégel du point d'indice et un plan de rattrapage de nos salaires !

NON À LA LOI BLANQUER QUI VEUT MUSELER LES FONCTIONNAIRES

- L'article 1 de la future loi « pour une école de la confiance » veut instituer une obligation de réserve qui donnerait un fondement à des mesures disciplinaires contre les personnels jugés coupables de « faits portant atteinte à la réputation du Service public », expression floue permettant d'inclure des critiques des politiques scolaires.
- La liberté d'expression est pour les agents une garantie démocratique qui protège les usagers des services publics et protège les finalités de l'intérêt général.

Refusons cette atteinte aux libertés publiques : signons massivement la pétition FSU : <https://liberte-expression.fsu.fr/>

A l'appel d'une large intersyndicale des personnels (SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, SNETAP-FSU, CGT, Sud, SNCL, SIES) et des lycéens (UNL, FIDL)

Amplifions l'action dans les prochaines semaines

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 24 JANVIER !

#STOP
MÉPRIS